

PROCÉDURE POUR LES APPELS DE SERVICE

TÉL.: (514) 282-0089
SANS FRAIS: 1 (800) 361-7226
FAX.: (514) 282-6791
SANS FRAIS: 1 (800) 282-6791

1. Vous communiquez avec le centre d'appel de **GARANTIE V.C.** immédiatement au (514) 282-0089 (appels locaux) Sans frais au 1 (800) 361-7226.
2. Ayez en main votre Convention de Service ainsi que la lecture de l'odomètre (seulement pour les véhicules motorisés de classe B-C).
3. Prenez toutes les précautions nécessaires afin de protéger votre véhicule contre tout autre dommage.
4. Toutes les réparations doivent d'abord être approuvées et confirmées par écrit par **GARANTIE V.C.** et effectuées dans un atelier de mécanique licencié pour que la réparation soit payée.
5. Les preuves d'entretien sont obligatoires en cas de réparation. Comme pour toutes les Conventions de Service, vous devez, comme consommateur, démontrer un entretien suivi de votre véhicule. Ainsi,

toutes vos opérations d'entretien doivent être effectuées selon les conditions de **Garantie V.C.** Il est important de conserver un dossier d'entretien de votre véhicule récréatif. Ceci permettra un règlement plus rapide de vos réparations.

La Convention de Service de **GARANTIE V.C.** expire à 150 000 km et/ou lorsque le véhicule a atteint 15 ans d'âge.

Numéro du permis de l'Office de Protection du Consommateur #500056
Cautionnement fourni par L'Unique Compagnie d'assurance générale
Compte en fiducie administré par La Société Canada Trust



 **GARANTIE V.C.**
Digne de confiance

Roulez en toute confiance avec une Convention de Service sur mesure pour votre véhicule récréatif neuf ou usagé.

La Convention de Service de GARANTIE V.C. vous permet de faire face à des frais de réparations imprévus au moment où ça compte!

Un choix de 3 plans différents pour satisfaire vos besoins spécifiques.

Le présent dépliant a été conçu pour information seulement et ne peut en aucun cas servir à modifier les termes et conditions de la Convention de Service de Garantie V.C.

www.garantievc.ca



Rev. 1702



 **GARANTIE V.C.**
division de
GRUPE VÉRI-CHÈQUE

V.R. MOTORISÉS (Classe B-C)

V.R. TRACTABLES

Roulez en toute confiance!



LA CONVENTION DE SERVICE PROPOSÉE PAR GARANTIE V.C. PROLONGE LA VIE DE VOTRE VÉHICULE RÉCRÉATIF AINSI QUE VOTRE INVESTISSEMENT.

- Différents types de plans disponibles: Base, Voyageur, Grand Voyageur et Liberté.
- Mise en vigueur sur place au moment de l'achat ou après la garantie du fabricant.
- Toutes réparations couvertes par la Convention de Service doivent être effectuées par un atelier licencié.
- Aucun paiement à l'avance exigé pour les réparations.
- Une franchise de 100\$ sera applicable pour chaque réparation ou 50\$ pour des réparations effectuées chez le marchand vendeur. Des franchises de 50\$ et 0\$ sont également disponibles (des frais s'appliquent).
- La Convention de Service est renouvelable.
- Appels sans frais n'importe où en Amérique du Nord au 1 (800) 361-7226.
- Traitement rapide et efficace de vos appels de service.
- Allocation pour remorquage de 300\$ par événement pour les plans suivants: Base, Voyageur et Grand Voyageur.
- Allocation de 40\$ par jour pour la location de véhicule; maximum 300\$ pour la durée de la Convention.
- Pour un appel de service, un montant de 400\$ est alloué lorsque le véhicule ne peut être déplacé.
- Dans les plans Grand Voyageur, des frais d'hébergement pour un hôtel ou un motel seront remboursés jusqu'à concurrence de 100\$ par nuit (taxes incluses) pour un maximum de 5 nuits, soit 500\$ (taxes incluses), par réclamation.
- La Convention de Service est transférable.
- Les avantages décrits ici sont sujets aux termes et conditions de la Convention de Service de Garantie V.C.



Les pièces suivantes sont couvertes si les dommages sont dus au bris d'une pièce interne lubrifiée, boîtier de transmission, supports, toutes les pièces comprises dans le carter de vitesse surmultipliée. Le carter de transmission, carter d'huile, carters de côte d'huile, carter de boîte de transfert, et carter de convertisseur de couple sont couverts si endommagés par le bris d'une pièce interne lubrifiée mentionnée ci-dessus. **Les ensembles d'embrayage ou toutes pièces reliées ne sont pas couverts.**

5. **Transmission (manuelle) :** Toutes les pièces internes lubrifiées ci-après énumérées : arbre principal, jeux d'engrenage, fourchette, synchroniseurs, roulements internes, coussinets, joints d'étanchéité et bagues.

Les pièces suivantes sont couvertes si les dommages sont dus au bris d'une pièce interne lubrifiée, boîtier de transmission, supports, toutes les pièces comprises dans le carter de vitesse surmultipliée. Le carter de transmission, carter d'huile, carters de côte d'huile, carter de boîte de transfert, et carter de convertisseur de couple sont couverts si endommagés par le bris d'une pièce interne lubrifiée mentionnée ci-dessus. **Les ensembles d'embrayage ou toutes pièces reliées ne sont pas couverts.**

6. **Différentiel (avant et arrière) :** Toutes les pièces internes lubrifiées ci-après énumérées : boîtier porteur, jeux d'engrenage, roulements internes, coussinets, ensemble d'embrayage autobloquant interne (sauf si brûlé), arbres d'essieu, joints universels, support d'arbre de transmission, joints d'étanchéité et bagues.

7. **Traction avant :** Boîtier de transmission finale et toutes les pièces internes lubrifiées ci-après énumérées : boîtier porteur, jeux d'engrenage, chaîne et pignons, roulements internes, coussinets, supports du boîtier, joints homocinétiques, soufflets des cardans, joints universels, joints d'étanchéité et bagues.

8. **Direction avant :** Boîtier et toutes les pièces internes lubrifiées ci-après énumérées : ensemble de soupape de direction à crémaillère, axe de secteur denté, coussinets et montant de crémaillère, capteur de vitesse, pompe de servo-direction et poulie, réservoir de liquide, axes principales et intermédiaire de direction, biellettes de direction, bras de renvoi, canalisations, refroidisseur de servo-direction, joints d'étanchéité et bagues.

9. **Freins :** Maître-cylindre, servofreins, cylindres de roues, compensateur de freinage, étriers de freins à disque, pistons, joints d'étanchéité et bagues, système antiblocage de freins (ABS), compresseur à air, régulateur, valves de pression.

10. **Système d'alimentation de carburant :** Pompe à carburant, injecteur, pompe d'injection, distributeur d'injection, canalisation, pompe à dépression, capteurs, sonde thermique.

CE QUI EST COUVERT

11. **Allumage électronique :** Module électronique de l'allumage, éléments électroniques de l'allumage.
12. **Électricité :** Alternateur, régulateur de voltage, démarreur, solénoïde du démarreur, moteur d'essuie-glace avant module de délai, pompe de lave-glace avant, interrupteurs: d'essuie-glace avant, du dégivreur arrière, des lève-glaces électriques, des lumières, du ventilateur de la chaufferette, des clignotants, du verrouillage des portières, des sièges électriques, du régulateur de vitesse, activateur de verrouillage des portières, servo du régulateur de vitesse, module du régulateur de vitesse, moteur des lève-glaces électriques, moteur et engrenage de réglage de sièges électriques.
13. **Suspension avant :** Rotules, bras de suspension supérieurs et inférieurs, fusée de roulement, roulements de roues.
14. **Suspension arrière :** Rotules, bras de suspension supérieurs et inférieurs, fusée de roulement, roulements de roues, lames de ressorts, joints d'étanchéité.
15. **Climatiseur :** Compresseur, embrayage du compresseur, condenseur, évaporateur (si ces pièces ont été installées par le fabricant ou sont des pièces d'origine), tube à orifice, canalisation, accumulateur, déshydrateur, interrupteurs de haute et de basse pression.
16. **Système de refroidissement :** Radiateur du moteur (sauf par corrosion), radiateur de la chaufferette, moteur du ventilateur du radiateur, embrayage hydraulique du ventilateur.
17. **Cuisinière :** Brûleurs, valve et thermostat, thermocouple, panneau de contrôle.
18. **Réfrigérateur :** Thermostat, condenseur, thermocouple, brûleur, valves et connecteurs, démarrage électronique, circuits imprimés, compresseur. Perte de la nourriture du réfrigérateur (jusqu'à 100\$) lors de réparations couvertes par ce contrat.
19. **Système de propane :** Canalisation, soupape de sûreté, régulateurs.
20. **Système d'eau fraîche et d'épuration :** Plomberie, réservoirs, pompes, canalisations, joints et connecteur.
21. **Système d'eau chaude :** Brûleur, réservoir, thermostat, thermocouple, relais électronique, interrupteur électrique, soupape de sûreté.
22. **Système de chauffage :** Moteur du ventilateur, brûleur, joints et connecteurs, relais démarreur, démarrage électronique, circuits imprimés.
23. **Auvent rétractable :** Quincaillerie de l'assemblage, ressort de rappel.
24. **Convertisseur de courant :** Convertisseur, panneau de contrôle, circuits imprimés moteur de ventilateur, relais électriques.
25. **Essieu et roulement :** Essieu, roulement de roues, moyeux de roues.
26. **Air climatisé de toiture (110V) :** Compresseur, évaporateur, condenseur, relais, thermostat, moteur de ventilateur.
27. **Freins :** Récepteur de freinage électrique, aimants.
28. **Crics et extensions mobiles :** Pompes, canalisation, joints d'étanchéité de la pompe et de la canalisation, interrupteurs manuels, moteurs électriques de l'extension, câble de l'extension, mécanisme manuel, crics hydrauliques, valve de contrôle, crics électriques, circuits imprimés.
29. **Accessoires de luxe :** Machine à glaçons, congélateur, aspirateur central, thermopompe, foyer électrique, compacteur de déchets, caméra et moniteur de recul, détecteur de fumée et de monoxyde, moteurs électriques et engrenages du marchepied (AVIS : Seuls les systèmes marche-pieds électroniques installés par le fabricant ou par un concessionnaire approuvés par le fabricant sont admissibles aux services), chaîne stéréophonique (sauf haut-parleurs), lecteur CD, moteur électrique de l'antenne, mécanisme manuel de l'antenne de télévision, micro-ondes, lave-vaisselle, laveuse/sécheuse (sauf courroies et boyaux), magnétoscope, téléviseur.
30. **Système électrique auxiliaire :** Bloc-cylindres, culasse et pièces internes (gaz, diesel et propane) démarreur, générateur (ensemble), interrupteurs, circuits imprimés, pompe de carburant.
31. **Option hydraulique (avec supplément) :** Pompes, canalisation, joints d'étanchéité de la pompe et de la canalisation, crics hydrauliques, valve de contrôle.